
Les enjeux des traités TTIP, CETA et TiSA pour l'enseignement – Auditions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

Le 18 avril, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes a procédé à des auditions sur les enjeux des traités TTIP, CETA et TiSA, notamment pour l'enseignement. La CSC-Enseignement était invitée à défendre le point de vue syndical sur le sujet.

En guise d'introduction, nous avons rappelé la convention relative aux droits de l'enfant qui prévoit l'obligation et la gratuité de l'enseignement, ainsi que l'accès pour tous à l'enseignement supérieur. Nous avons évoqué la situation en FWB où la gratuité n'est pas garantie et où le système scolaire est décrit comme obéissant au modèle d'un «quasi-marché», reposant sur le choix des usagers et la concurrence des établissements¹.

Nous avons aussi montré que la marchandisation de l'enseignement est une réalité, que des multinationales investissent le marché de l'éducation, notamment dans les pays en développement, en proposant des écoles à bas coût. Ainsi, au Kenya, les Bridge International Academies accueillent déjà près de 120.000 élèves défavorisés. Equipés d'une tablette tactile reliée à l'antenne de Bridge à Nairobi, les professeurs n'ont qu'à suivre pas à pas le programme conçu par l'entreprise.

Cette dernière promet un enseignement accessible à tous, à bas coût (6 dollars par mois, selon Bridge), et surtout de qualité, dans des pays où l'éducation nationale est bien souvent en faillite.

La vaste portée du TTIP implique que les services publics tels que l'éducation pourraient être concernés directement et indirectement. L'éducation reste l'un des secteurs les moins concernés par les accords commerciaux en raison des inquiétudes légitimes portant sur les règles commerciales juridiquement contraignantes susceptibles de limiter la capacité des gouvernements et des autorités compétentes à garantir l'accès à une éducation de qualité. Cependant, **les entreprises privées ou à but lucratif du secteur de l'éducation ainsi que plusieurs pays se font plus pressants pour imposer l'éducation dans les accords commerciaux.**

Si le système éducatif d'un pays est en

partie fourni sur une base commerciale ou gratuitement, ou si des écoles privées sont actives dans ce pays, l'éducation pourrait ne pas profiter de l'exclusion générale. Parallèlement, l'approche de l'UE concernant l'éducation financée publiquement est inadéquate.

Etant donné que la plupart des systèmes d'éducation en UE et aux États-Unis sont en fait une combinaison d'acteurs sans but lucratif d'une part et d'acteurs commerciaux d'autre part, **il est peu probable que le secteur de l'éducation bénéficie d'exclusions générales.**

Il convient d'exclure de manière plus efficace et élargie l'éducation et les autres services publics pour protéger la capacité des gouvernements à proposer des services via le système mixte approprié qu'ils estiment adéquat en vue d'atteindre les objectifs de politique nationale.

¹ Pacte pour un enseignement d'excellence, rapport du Groupe central, pages 47 et 48.

Concernant l'éducation, la présence d'une formulation qui protégerait les mesures présentes et futures en matière «d'éducation financée publiquement» ne nous permet pas d'être totalement rassurés. D'une part, il est très difficile de distinguer nettement des services d'éducation financés par des fonds publics, d'autres services qui seraient financés par des fonds privés, car rien n'est précisé à cet égard. D'autre part, l'éducation était également censée être protégée dans la «directive service» qui concerne le marché intérieur européen, ce qui n'a pas empêché la Commission européenne d'engager une procédure de non-conformité à l'encontre de la nouvelle loi slovène sur l'éducation supérieure, qui serait, selon la Commission, «incompatible avec la liberté d'établissement et de fourniture des services».

Si le TTIP libéralise complètement les services éducatifs, les règles de **traitement national** pourraient exiger des parties qu'elles étendent à des fournisseurs de l'autre partie les mêmes subsides que ceux dont disposent les écoles et autres institutions éducatives nationales.

Les règles qui entourent l'accès au marché pourraient restreindre la capacité des Etats-Unis et des Etats membres de l'UE à limiter l'entrée et à réguler les activités des écoles et institutions privées à but lucratif. Toute tentative dans ce sens, par l'imposition de nouvelles accréditations et d'exigences d'assurance qualité, pourrait être interprétée comme une barrière déguisée au commerce.

Les systèmes d'éducation en UE et aux Etats-Unis pourraient également être affectés si le TTIP développe des règles sur la **coopération réglementaire**. Ces règles entraîneraient de **nouvelles restrictions sur les mesures liées aux qualifications requises, aux licences et autres normes**, dans le but d'éviter que celles-ci soient plus restrictives que nécessaire pour le commerce.

En outre, le TTIP prévoit un mécanisme de règlement des différends entre un investisseur et un pays (ISDS), qui permettrait aux entreprises privées de porter

plainte directement contre les gouvernements pour de prétendues violations des règles. La plupart des accords commerciaux prévoient la résolution des litiges d'Etat à Etat. L'ISDS permettra à des entreprises américaines investissant en Europe de poursuivre directement les gouvernements européens **dans un tribunal d'arbitrage international** pour toute mesure qui, selon ces entreprises, interfère avec leurs profits. Les entreprises de l'UE investissant aux Etats-Unis disposeraient du même privilège.

«Le TTIP risque de détruire 600.000 emplois en Europe et pourrait amputer les revenus des travailleurs de plus de 4.000 € par an. Les pertes potentielles pour la Belgique, tout comme pour les Pays-Bas et la Finlande, seraient proportionnellement encore plus importantes. Ces 3 pays perdront à eux seuls 223.000 emplois et plus de 4.800€ par travailleur.» *C'est de telle manière qu'une déclaration de la société civile belge du 04 mai 2015 résume les conclusions extrêmement inquiétantes d'une étude qui applique la seule méthodologie des Nations-Unies pour les impacts sociaux potentiels du TTIP. La déclaration poursuit que cela pourrait signifier plus de 60.000 emplois perdus pour la seule Belgique en cas d'un TTIP.*

Plus de 3.400.000 personnes ont appelé les institutions de l'Union européenne et de ses pays membres à arrêter les négociations avec les Etats-Unis sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP ou TAFTA) et à ne pas ratifier l'Accord Economique et Commercial Global (CETA) avec le Canada.

Pour les organisations syndicales, la politique commerciale doit être un outil pour le travail décent et le développement durable, et non pas servir au démantèlement des systèmes sociaux en Europe.

En conclusion, nous demandons un processus profondément démocratique :

- **une vraie transparence et un vrai débat public en Belgique sur ces traités. Les domaines de nos vies**

qui seraient impactés par ces traités sont trop vastes, et les impacts possibles trop dramatiques, pour se contenter d'échanges superficiels et généralistes.

- **Un travail démocratique sérieux nécessite des concertations régulières avec les parlements et la société civile, sur bases de textes de négociations précis partagés dans un calendrier adéquat et**
- **des études d'impacts précises de chaque mesure pour alimenter utilement les positions belges avant chaque réunion du Conseil.**

Les négociations du TTIP ne peuvent continuer sur la base du mandat actuel, et ne pourraient reprendre que sur base d'un tout autre mandat et d'une tout autre façon de faire, s'il respecte au moins les balises suivantes :

- **pas de clause d'arbitrage "ISDS" ;**
- **pas d'harmonisation des réglementations qui risque d'affaiblir nos normes et de freiner le progrès social ;**
- **pas de destruction des lois et des réglementations qui protègent les consommateurs et l'environnement ;**
- **une protection et une promotion sans équivoque de l'Education, des services publics et services d'intérêt général présents et futurs ;**
- **un tout autre partenariat qui fait passer les droits des citoyens avant l'augmentation du commerce;**
- **pas de déréglementation des services financiers, mais plutôt une collaboration pour assurer la stabilité du système financier et pour mettre la finance au service de l'intérêt général;**
- **des clauses sociales et environnementales élevées et contraignantes, garantissant les droits des travailleurs et protégeant le principe de précaution, faisant primer ces valeurs sur le simple accrois-**

sement quantitatif du commerce, avec des mécanismes de plaintes et de sanctions persuasifs et participatifs pour faire respecter ces clauses, tenant compte des processus existants (tels ceux existant à l'OIT pour les normes du Travail), pour faire respecter ces clauses.

Puisque ce texte de 1.600 pages, présenté comme à prendre ou à laisser, ne respecte pas les balises minimales posées pour le TTIP, et présente donc une menace inacceptable pour nos droits et notre démocratie, nous appelons tous les responsables politiques belges à refuser la signature et la ratification, dans sa version actuelle, de l'autre traité transatlantique (UE-Canada, «CETA»).

Eugène Ernst

ii http://www.cncd.be/IMG/pdf/web_pointsud_ttip_13pdf.pdf, p. 9.
